

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° DRH/DE/2013

26 AOUT 2013

2 / 6 6 3 1

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'AGENT D'ASSAINISSEMENT ET D'AGENT D'ASSAINISSEMENT HYDROCURAGE**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er Kaada 1432 (29 Septembre 2011) portant promulgation de la loi n° 40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable " ONEE " ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL**D E C I D E**

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Un (01) Agent d'Assainissement et de Deux (02) Agents Assainissement Hydrocurage, Echelle 01 ONEE – Branche Eau destinés à :

- **Agent d'Assainissement : centre de Tarfaya ;**
- **Agent d'Assainissement Hydrocurage : centre de Tarfaya ;**
- **Agent d'Assainissement Hydrocurage : centre d'El Marsa.**

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(03) Trois postes.**

Les candidats doivent résider pour chaque poste obligatoirement dans les provinces ci-dessous :

Emploi	Affectation	Adresse de résidence
Agent d'Assainissement	centre de Tarfaya	Provinces de Laâyoune, Smara, Tarfaya et Boujdour
Agent d'Assainissement Hydrocurage	centre d'El Marsa	
Agent d'Assainissement Hydrocurage	centre de Tarfaya	

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} AS(Ancien Régime) ou Niveau 7^{ième} Année Fondamentale (Nouveau Régime) ▪ Diplôme de CQP, CFP, CSP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plomberie ▪ Installations Sanitaires

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Copie légalisée du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7ème Année fondamentale.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale de l'ONEE – Branche Eau des provinces sahariennes-Laâyoune sise au Quartier Administratif Avenue Mekka BP 22 Laâyoune avant le **12 SEP, 2013** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- Une épreuve de spécialité.
- Une épreuve d'arabe.
- Une épreuve de français.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours. *A*

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI